

Mouthiers sur Boëme Vivre à

N° 197
Janvier
2001

BULLETIN

d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

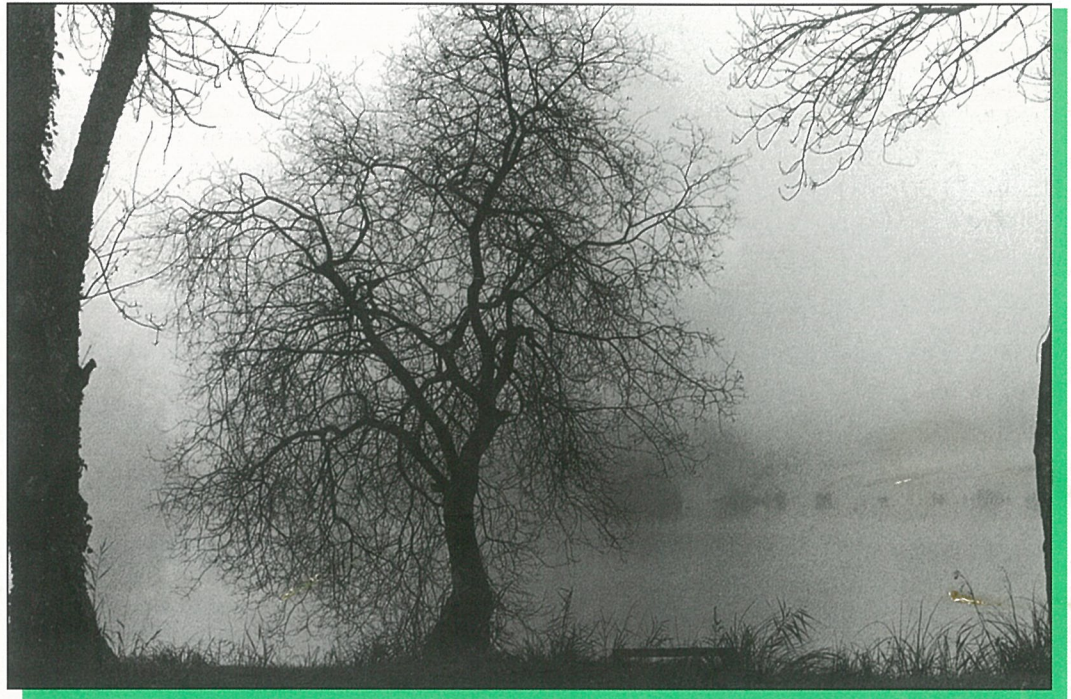
SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 15/12.....	p 2
Délibération du 25 février 1900.....	p 2
Gros Plan :	
Syndicat d'électricité et de gaz	p 3
Décembre 2000 en images	p 4
Infos diverses	p 5
Centre Social	p 5
Infos diverses	p 6
Associations	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda	p 8

Equipe de rédaction :

L-P Carrier, B. Gervais
J-Y Le Turdu, J. Révéreault

Mise en page et impression :
Composerservices Angoulême
RC 86 B 0280



«Mouthiers à l'aube... du 21^{ème} siècle.» (Photo Alain PORTE).

LE MOT DU MAIRE

Quelques chiffres concernant l'année écoulée :

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 26 nouveaux nés, nombre strictement équivalent aux naissances enregistrées au cours de l'année 1999, ce qui prouve une certaine régularité pour notre démographie locale.

Toutes nos félicitations aux parents et nous souhaitons à tous ces bébés un parfait épanouissement dans le nouveau siècle.

Hélas au cours de cette même année 2000, nous avons déploré 26 décès et nous renouvelons nos condoléances aux familles concernées.

Beaucoup de jeunes couples ont choisi l'année 2000 pour unir leur destinée puisque nous avons célébré 18 mariages contre 5 l'année précédente.

Unions de fin de siècle pour aborder le nouveau à deux, nous souhaitons que ce soit un gage de bonheur durable.

Nous avons également eu le plaisir, au cours de l'année scolaire, de délivrer 17 permis de construire et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux monastériens.

Toute l'équipe municipale présente à chacun d'entre vous ses meilleurs vœux en ce début de siècle.

- Tous nos vœux de santé et de courage à ceux qui affrontent la maladie.
- Vœux de réussite pour les lycéens et étudiants qui vont «plancher» devant les examinateurs en fin d'année scolaire.
- Vœux de réussite professionnelle pour les jeunes qui vont entrer dans la vie active et pour ceux qui formulent des projets de changements ou de mutation professionnelle.
- Vœux et encouragements aux présidents d'association et à tous les bénévoles qui s'investissent pour améliorer notre qualité de vie.
- Vœux à toutes les familles monastériennes. Que ce nouveau siècle soit le témoin d'une vie parfaitement harmonieuse entre tous.

Cécile FORGERON

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1900

Délibération relative à la création d'un réseau téléphonique départemental

Monsieur le maire annonce qu'il a reçu de la préfecture un dossier relatif à la création d'un réseau téléphonique départemental.

Ce document fait état des communications qui pourraient être attribuées à chaque localité, et des conditions générales d'établissement des lignes et des réseaux téléphoniques. Ce document présente également les dépenses occasionnées par ce réseau.

Il est précisé que ce dossier sera soumis à l'avis du Conseil Général qui pourrait se substituer aux communes pour faire l'avance à l'Etat des frais d'installation de ce réseau. Les recettes du service viendraient en remboursement du capital emprunté, les communes n'auraient alors qu'à financer les intérêts de la somme à rembourser.

Concernant ces intérêts qui s'élèveraient à 87 francs, un conseiller considère que cette somme demandée chaque année viendra grever le budget communal alors que des lois nouvelles imposent des charges de plus en plus fortes et bientôt trop lourdes pour les contribuables des campagnes.

Un autre conseiller trouve étrange que l'Etat ait pris comme base de calcul de notre participation le chiffre de la population totale, alors que ce projet vise principalement les villes.

En effet, s'il est juste de faire payer la même quote-part à tous les habitants des agglomérations importantes, puisqu'ils se servent facilement du téléphone, dans nos communes rurales, seuls les habitants du bourg pourront utiliser ce moyen de communication. Pour ceux habitant les villages éloignés de plusieurs kilomètres du poste téléphonique, cet usage sera impraticable et trop dispendieux.

Il faut ajouter que dans les communes où fonctionne un télégraphe municipal, ce réseau téléphonique va concurrencer le travail des porteurs de dépêches ; il est rappelé que ceux-ci ont déjà subi une baisse de leur tarif des express de 0,50 à 0,30 pour chaque kilomètre à partir du second. J'imagine que les porteurs de dépêches vont en profiter pour demander un supplément de traitement. C'est pourquoi, le Conseil municipal souhaite obtenir du Conseil Général, qu'il demande à l'ETAT de calculer la participation communale sur le chiffre des habitants de l'agglomération chef-lieu. Il ne faut pas mettre à la charge des agriculteurs la charge d'un service qui ne leur profitera pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 15 décembre 2000

FOYER SPORTIF :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des offres de prix pour le marché négocié du foyer sportif.

Le lot N°3 «menuiseries extérieures-plâtrerie-carrelage» s'est révélé infructueux. De nouvelles entreprises seront donc consultées.

FONCTIONNEMENT CRECHE FAMILIALE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la crèche familiale est gérée par la MJC qui envisage d'abandonner cette fonction au 1^{er} janvier 2002.

Deux possibilités sont envisagées :

- gestion de la crèche par la Commune.
- gestion de la crèche par un système associatif.

Le Conseil Municipal émet le souhait que la crèche soit gérée par un système associatif à définir.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES :

Le Conseil Municipal décide d'apporter quelques modifications budgétaires et des transferts de crédits d'un chapitre à un autre, afin de régler les dernières factures de l'année.

HORLOGE DE L'ÉGLISE :

Suite au mauvais fonctionnement de l'horloge de l'église, un devis a été demandé à la S.A.R.L. PILON chargée de son entretien.

Le Conseil Municipal accepte le devis (d'un montant de 10 600 Francs HT) comportant une horloge pilote à microprocesseur placée en lieu et place du tableau existant, et un récepteur pour la commande du cadran.

INDEMNITÉS DES ÉLUS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la limite du cumul des mandats, l'indemnité de Maire peut être réévaluée.

Le Conseil Municipal décide la réévaluation de l'indemnité de maire, telle que prévue par la loi, à compter du 1^{er} janvier 2001.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIÈRE :

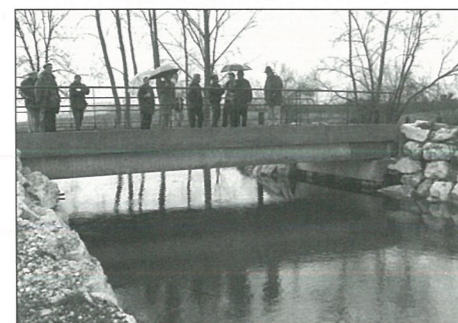
Le Conseil Municipal accepte la proposition de nouveaux statuts du Syndicat, suite aux demandes d'adhésion de plusieurs communes.

Le tarif annuel s'élève, pour la commune, à 3 francs par habitant.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ : (voir gros plan)

Avant de se prononcer sur les conventions à signer entre la Commune et le SDEC pour :

- l'entretien de l'éclairage public.
- le contrôle de la distribution du gaz.



Sur le pont du Guillon, on inaugure.

Le Conseil Municipal demande de plus amples renseignements, notamment les comptes administratifs du SDEC des 6 dernières années.

ARBRES DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état parasitaire des arbres, effectué par l'entreprise Dindinaud, et du devis de traitement correspondant.

Le Conseil Municipal, vu le montant estimé (99 230 F TTC), décide de ne pas donner suite à ce devis.

COORDINATION NATIONALE DES ELUS :

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à la Coordination Nationale des Elus opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs.

BOUCLE DE LA BOÈME :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'organisation de la 11^{ème} boucle de la Boème.

PERSONNEL COMMUNAL :

Le Conseil Municipal décide de transformer un emploi CEC en emploi d'agent d'entretien à raison de 39 heures par semaine, et de passer un autre poste d'agent d'entretien à temps complet.

PLACE DU CHAMP DE FOIRE :

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement) auprès de la Préfecture, pour le dossier d'aménagement de la place du champ de foire.

SUBVENTION ÉQUIPEMENT CENTRE DE LOISIRS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Centre Social une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 francs pour l'équipement du centre de loisirs (mobilier et jeux).

Le versement de cette subvention n'entraîne pas de modification budgétaire, cette somme étant disponible sur le budget.

BILAN DE LA FÊTE DES VENDANGES :

Après bilan de la fête des vendanges, il ressort que la participation de la Commune s'est élevée à la somme de 13 000 francs.

O.G.M. (ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS) :

Considérant les risques d'atteinte à la santé humaine et aux équilibres naturels, causés par les cultures de plein champ de plantes transgéniques et apportés par les OGM, le Conseil Municipal décide d'interdire la culture, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées sur la totalité du territoire de la commune.



Taille d'hiver, route de Blanzac

GROS PLAN

Convention Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente

La convention proposée à toutes les communes de Charente par le Syndicat départemental d'électricité et de gaz vise à définir les conditions d'intervention du Syndicat en matière d'entretien et de travaux d'investissement sur les réseaux d'éclairage public. Chaque commune adhérente contribue financièrement au fonctionnement du Syndicat sur la base actuelle de 75 F par point lumineux. Ceux-ci peuvent être équipés de source incandescente à vapeur de mercure, à vapeur de sodium et à iodure métallique de puissance inférieure ou égale à 400 W, ou de source halogène de toutes puissances.

Le coût de la consommation d'énergie électrique est à la charge de la commune.

En matière d'investissement, le Syndicat fait réaliser les travaux pour le compte de la commune en finançant 25 % du montant hors taxes.

La convention est signée pour une durée illimitée. Si la commune veut reprendre cette compétence à son compte, elle ne peut effectuer cette reprise avant une première période de 10 ans, puis à la fin de chaque décennie suivante moyennant un préavis d'un an. Cette reprise entraîne le remboursement intégral des sommes engagées par le Syndicat départemental, frais de cartographie et plaquettes ainsi que les éventuelles quotes-parts d'annuités d'emprunt restant dues.



(Photo Alain Porte)

PARLONS-EN...

Après le jaune en 1998, le bleu en 1999, le cuivre en 2000, le bulletin municipal prend la couleur verte pour cette année 2001. Même s'il est classé dans les couleurs froides, le vert est avant tout la couleur du végétal, de la «nature» par opposition à l'univers artificiel des villes. C'est la couleur de l'herbe, de l'arbre, de la forêt qui nous offre calme et fraîcheur.

On attribue au vert une action équilibrante et apaisante ; il favorise le repos et la détente. Est-ce pour cela qu'on aime rester ou venir habiter à Mouthiers ? Alors, bonne année 2001 à tous les monastériens, anciens ou nouveaux habitants ! Et bon millénaire à d'éventuels visiteurs extra-terrestres qu'on imagine en petits êtres verts... ■

INTERCOMMUNALITE

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES A DÉFINI SES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2001

Celles-ci tiennent compte du développement de la collecte sélective entrée en vigueur début décembre 2000.

Ce nouveau service justifié par le nécessaire recyclage des matières premières issues des emballages, évitant ainsi gaspillage et pollution coûtera en moyenne 56 de plus par habitant en 2001.

La réhabilitation des décharges et l'embauche d'un ingénieur chargé de diriger les nombreux travaux engagés dans le département conduiront à une augmentation moyenne de 24 F par habitant.

La part de fonctionnement liée aux déchetteries augmentera de 6 F par habitant. En raison du succès obtenu par ces équipements qui reçoivent beaucoup plus de déchets que ce qui avait été prévu à l'origine, les dépenses de ce service n'augmentent pas trop en raison de la diminution de la TVA décidée par le gouvernement de 19,6 % à 5,5 %.

Les frais généraux qui comprennent notamment la communication générale du Syndicat augmentent de près de 800 000 F, soit 3,35 F/habitant.

Globalement c'est donc une augmentation d'environ 100 francs par habitant qui est prévue pour l'année 2001. Cette facture ne devrait cependant pas se retrouver totalement dans la redevance Ordures Ménagères votée par la Communauté de Communes le Conseil général devrait apporter une dotation de 6 millions de francs.

Lors de cette réunion, les délégués de la communauté de communes Charente-Boème-Charraud ont demandé que le Conseil général maintienne son aide à la hauteur des 8 millions de l'an 2000. Ils ont exposé la nécessité de cofinancer le lancement de l'apport en déchetterie des déchets artisanaux et agricoles aujourd'hui refusés en déchetterie.

Ils ont également souhaité que des informations fiables soient communiquées aux administrés en ce qui concerne les dates précises des tournées de collecte sélective.



GRS, vue dans haut...



Les membres de l'atelier du Centre Social



Les hand balleuses du SCA chez José et Babette



La MJC en Assemblée Générale



...la relève se prépare.

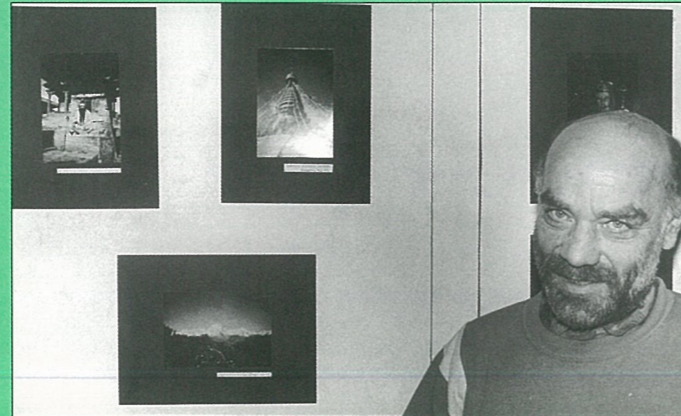
(Photo Alain Porfte)

(Photo Alain Porfte)

(Photo Alain Porfte)

(Photo Alain Porfte)

Décembre 2000, en images



Jean-Claude SIMON expose sa passion pour l'Inde



...puis en concert

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL...

Centre de loisirs :

A Mouthiers «**DANGER A TRIBORD ! VOILA LES PIRATES**»

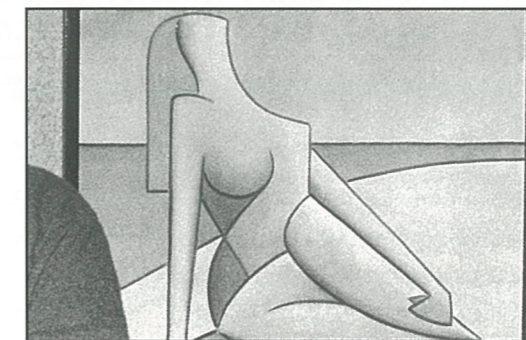
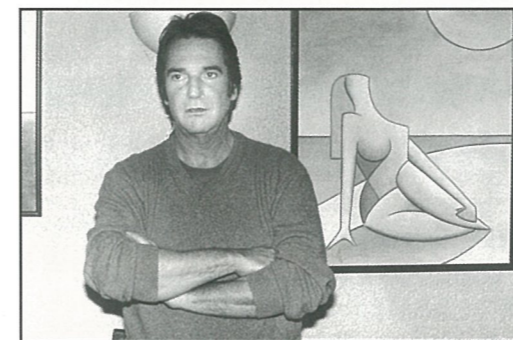
Les plus grands du Centre de Loisirs ont choisi, en ce mois de janvier, de se transformer en pirates. Ils fabriqueront un bateau, des costumes et partiront à la recherche d'un célèbre trésor perdu.

«**LA-HAUT SUR LA MONTAGNE**»

Les petits, quant à eux, vont découvrir, à travers des activités manuelles et des jeux, la montagne et les pentes enneigées.

Fabrication de mini skieurs, découverte des animaux des pays froids.

Danse moderne, hand-ball sont aussi au programme pour les grands. Des jeux de motricité et des activités musicales sont prévus pour les petits.



«Claude Lucas exposera à la MJC la dernière quinzaine de janvier» (Photo Alain PORTE).

Toute l'équipe
du Centre Social
Intercommunal
vous souhaite
une bonne et
heureuse année
2001.

Deuxième
quinzaine
de janvier



Mardi 6 février à 20h30

Cinéma MJC Jules Berry



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

JOUR	PILOTE	TEL.	RV MOUTIERS				NB de Km
			Place champ de foire	Lieu de la rando	Point de départ...	... et heure	
Di.7 janv01	D.et MM LECHAT	05.45.67.93.42	13 h 30	MOUTIERS	Mairie	13h45	8
Après la rando, galette des rois et calendrier du 1er semestre du 3ème millénaire!!							

Sentiers
de
Boëme

PRET D'HONNEUR POUR LES ENTREPRENEURS

Charente Initiatives est une Association loi 1901 qui accompagne le créateur d'entreprise ou le jeune entrepreneur qui se développe, en lui permettant de consolider son apport personnel par l'attribution d'un prêt d'honneur suivant la nature du projet et en fonction de l'apport personnel du créateur d'entreprise.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE :
27, place Bouillaud
16021 ANGOULEME Cedex

CHARENTE DÉVELOPPEMENT :
7, rue du secours
16000 ANGOULEME

INFOS DIVERS... INFOS DIVERS...

Inventaire historique régional des anciens sites industriels et activités de service

Cet inventaire concerne des anciens sites industriels et d'activités de service, dont l'implantation peut remonter à 1850, et qui pourraient avoir été à l'origine d'une pollution des sols.

Il a été établi par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et constitue une information utile aux propriétaires et aux exploitants des sites pour prévenir les risques que pourrait occasionner une possible pollution des sols pour les personnes amenées à vivre sur le site, notamment en cas de modification d'usage.

Magasin
CLAUZET

Dépôt d'engrais
DEFARGE

Ancienne
déchetterie

Usine à papier
de «forge»

Usine à papier
de «la rochandry»
(en activité)

Garage
de la Boème (en activité)

Garage SAVIN

S.A. PLASTIL
(en activité)

Combustibles
M.MILAN

Station Antar
M. SOULET

10 Conseils pour être bien chauffé sans danger

Pour éviter l'intoxication oxycarbonnée, Respectez les DIX COMMANDEMENTS :

- 1- Confiez l'installation et l'entretien annuel des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude à des professionnels qualifiés (liste disponible auprès de Qualibat 262, rue Fontchaudière - 16000 ANGOULEME 05 45 92 15 10)
- 2 - N'obstruez jamais les ouvertures d'aération
- 3 - Faites ramoner régulièrement, une à deux fois par an selon le cas, les conduits d'évacuation de fumées
- 4 - N'allumez pas les appareils à charbon quand la température est clémente ou pendant les périodes de redoux
- 5 - Utilisez tous les appareils conformément aux notices fournies par les fabricants
- 6 - Remplacez les petits chauffe-eau non raccordés à un conduit d'évacuation s'ils datent d'avant 1978 car ils ne disposent pas d'une triple sécurité
- 7 - Ne bricolez pas vos appareils vous-même. En cas d'arrêt accidentel d'un appareil pourvu d'un système de sécurité, faites appel à un professionnel.
- 8 - N'utilisez qu'en appoint les appareils mobiles de chauffage fonctionnant au butane. Vérifiez que ceux-ci comportent des dispositifs de sécurité «contrôleurs d'atmosphère»
- 9 - N'utilisez aucun appareil de chauffage non réglementaire tels que les panneaux radiants ou radiateurs de camping à butane, les braseros,...
- 10 - Ne laissez jamais un moteur à explosion (voiture, groupe électrogène, tondeuse à gazon...) tourner dans un local fermé.

- 1 -

- 2 -

- 3 -

- 4 -

- 5 -

- 6 -

- 7 -

- 8 -

- 9 -

- 10 -

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Nous rappelons qu'une permanence de la CPAM se tient à la mairie.

Tous les mercredis
de 13h15 à 14h30

ASSOCIATIONS... ASSOCIATIONS...

COMITE DES FETES

Téléthon 2000

Le Comité des fêtes remercie M^{me} JOUSSEAUME et ses amis, M. LATHIERE, ainsi que toutes les personnes qui ont permis l'organisation du Téléthon 2000.

Un grand merci aussi à la soixantaine de marcheurs et coureurs qui ont œuvré pour que cette matinée soit une réussite. 4 100 francs de dons ont pu être récoltés au cours de cette manifestation.

Soirée antillaise

Le Comité des Fêtes organise le _____

Prix des repas pour les adultes : 80 Francs

Menu spécial pour enfants de moins de 12 ans : 40 Francs

Réservation auprès de _____

3 Février

M. LARPE Christian
au 05 45 67 80 74

M. GISCARD Louis
au 05 45 67 95 79

Le temps des copains

Nous sommes 3 copains de Moutiers. Nous venons de tourner une page de notre vie ; nous avons décidé, ensemble, de quitter le Comité des Fêtes, après une implication qui mérite réflexion, à savoir :

- Dominique REIGNIER, 12 ans de présence dans le bureau et présent sur toutes les manifestations
- Didier POUGEARD, 12 ans de présence et Président durant 7 années
- Serge CAPLOT, 17 ans de présence et secrétaire pendant 15 années.

Nous avons participé, au sein du Comité des Fêtes, à de nombreuses manifestations où nous avons donné beaucoup de notre disponibilité. Nous ne le regrettons pas, au contraire.

A travers les bons et les mauvais jours, une amitié solide nous unissait, et nous souhaitons à la nouvelle équipe de connaître autant de joies que nous en avons rencontré nous-mêmes à travers notre devise : «LES COPAINS D'ABORD».

Dominique - Didier - Serge.

ESCALADE

«Recette pour passer une journée inoubliable»

Temps : une journée

Matériel : 10 monastérocs ; 1 minibus - une voiture ; Des appareils photos.

Mettez les Monastérocs dans le minibus à 6 heures 30 du matin, laissez-les se réveiller lentement jusqu'à dix heures (arrivée à Nantes) ;

Déposez-les sur les places VIP ;

Laissez-les mijoter pendant les demi-finales le matin. L'après-midi, vous vous sentirez comme dans une bouilloire géante. Vous entendrez des cris, des encouragements et des applaudissements. Vous ressentirez les joies de la réussite des voies à grimper, mais aussi les énormes déceptions lors des chutes éliminatoires des champions.

Au final, vous ne pourrez qu'applaudir encore et encore tous les concurrents, surtout lorsqu'une française gagne l'épreuve féminine et que, sur les six champions sur le podium, quatre sont français.

Enfin, vous prenez le chemin du retour, le cœur un peu lourd, mais envahis d'un sentiment magique et d'excitation.

Arrivés à une heure du matin, un peu fatigués mais comblés.

Oui, vraiment, on aimerait assister à une coupe du monde tous les jours.

Coupe du Monde
d'escalade
à Nantes
le 3 novembre
2000



REPAS DU 3^{EME} AGE

Y sont invitées toutes les personnes ayant atteint l'âge de 60 ans à cette date, ainsi que les conjoints des personnes remplissant ces conditions.

Les personnes concernées ont reçu (ou vont recevoir) une invitation personnelle.

Au cas où, étant concerné, vous n'auriez pas reçu votre invitation au 10 janvier, nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser et vous demandons de bien vouloir vous faire inscrire à la mairie. Nous vous en remercions.

**Dimanche 21
janvier 2001
à midi, à la salle
des fêtes de
Moutiers**

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 26/11 2000 : Rémy RIFF «Le Grand Guérin»
- Le 30/11 2000 : Antoine HAUW «Gersac»
- Le 15/12 2000 : Jean BOUDEAU «Chez les rois»

Mariages

- Le 16/12 2000 : Victor MONTEIRO et Nadia FERRE «Les Sigognauds»

Décès

- Le 04/12 2000 : Jean-Claude BACHAUMARD «Le Mortneau»
- Le 15/12 2000 : Anne-Marie GUILLEMETEAU née NEBOUT «65, rue de la Boème»



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88

Sur votre agenda...

• JANVIER 2001

- 6 : Assemblée Générale du Cercle des Aînés
- 7 : Randonnée pédestre
- 13 : Buffet de l'école de foot
- 21 : Randonnée pédestre
- 21 : Repas du 3^{ème} âge
- 27 : Tournoi de tennis de table

• FÉVRIER 2001

- 3 : Soirée antillaise du Comité des Fêtes
- 4 : Randonnée pédestre
- 10 : Loto du SCM football
- 18 : Repas de l'amitié du cercle des aînés
- 18 : Randonnée pédestre



L'association Boème Patrimoine crie : gare au patrimoine !



Le commerce équitable sur un air d'Amérique Latine.

~ MÉDECINS DE GARDE ~

JANVIER

1	Dr FREDERIC	La Couronne	05 45 67 25 17
7	Dr GIRAUD	Vouil-et-Giget	05 45 67 86 82
14	Dr CAVARD	La Couronne	05 45 67 24 23
21	Dr FORGEAUD	Nersac	05 45 90 60 77
28	Dr BRANGER	La Couronne	05 45 67 19 39

FÉVRIER

4	Dr VALLAT	La Couronne	05 45 67 44 40
11	Dr COMTE	Mouthiers	05 45 67 82 37
18	Dr SACRISTE	La Couronne	05 45 67 12 48
25	Dr ALLIAT	Fléac	05 45 91 08 19

Week-end classique : garde de 12h le samedi à 7h le lundi matin.
 Jour férié de semaine : garde de 18h la veille au lendemain 7h.
 Deux jours de suite : le changement de garde s'effectue à minuit.



Un avant Noël sage pour les plus jeunes écoliers de Mouthiers

(Photos Alain PORTE)

Le prochain bulletin

Il paraîtra début février. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 20 janvier.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.